



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement OBLIVAL

**Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif
au 28 juin 2024**

Fonds Commun de Placement
OBLIVAL
4, avenue Hoche - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement OBLIVAL

4, avenue Hoche - 75008 Paris

Attestation du commissaire aux comptes sur la composition de l'actif au 28 juin 2024

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds et en application des dispositions de l'article L. 214-17 du code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 28 juin 2024 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Pascal Lagand
Associé

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 28/06/24

PORTEFEUILLE : 042200 OBLIVAL

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXA Devises Bloomberg 9h

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V	A	L	E	U	R	STATUTS	DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVISE	DATE	COURS	I	Devise du portefeuille				PRCT	
						VAL/LIGNE		EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	<----->	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	----->	PLUS OU MOINS VAL ACT NET	
														PRIX	REVIENT TOTA				
III - TITRES D OPC																			
OPCVM ET EQUIVALENTS D AUTRES ETATS MEMBRE DE L UE																			
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>																			
FR0013294063	R-CO	CV	CRED	MFEUR				19,410.	P	EUR	953.7901	M	27/06/24	915.74	5	18,513,065.04	17,774,513.40	0.00	-738,551.64 95.77
IX - TRESORERIE																			
DETTES ET CREANCES																			
FRAIS DE GESTION																			
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>																			
FGPVFEUR			Frais de Gest.	Fixe				-6,375.83	EUR	1.		28/06/24	1.			-6,375.83	-6,375.83	0.00	0.00 -0.03
DISPONIBILITES																			
AVOIRS																			
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>																			
BORCEUR			ROTHSCHILD	MM				792,091.12	EUR	1.		28/06/24	1.			792,091.12	792,091.12	0.00	0.00 4.27
IX - TRESORERIE																			
														CUMUL (EUR)		785,715.29	785,715.29	0.00	0.00 4.23
PORTEFEUILLE : OBLIVAL (042200)																			
														(EUR)		19,298,780.33	18,560,228.69	0.00	-738,551.64 100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 28/06/24

PORTEFEUILLE : 042200 OBLIVAL

VL VALIDEE

Devise de fixing : FXA Devises Bloomberg 9h

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : PC23 TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 17,774,513.4

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe : 228.2 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C FR0007391537 OBLIVAL FCP	EUR	18,560,228.69	27,229.219	681.62				688.43	674.80

Actif net total en EUR : 18,560,228.69

Precedente VL en date du 27/06/24 :

C OBLIVAL FCP Prec. VL : 681.3 (EUR) Variation : +0.047%

Fiscalite de l'epargne : poids et statuts des parts du portefeuille

Type reporting : TISF TIS France

Poids officiels et statuts en date du 28/06/24 :

Poids DD : 4.26 Statut DD : I
Poids DI : 98.44 Statut DI : M

Poids non officiels en date du 28/06/24 :

Poids DD : 4.26
Poids DI : 98.44



WARGNY - BBR
Gestion Privée

OBLIVAL

Rapport Annuel

au 31/12/2023



Informations clés pour l'investisseur

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Oblival

Nature juridique : OPCVM géré par Wargny-BBR, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM

Code ISIN : FR0007391537

Initiateur du produit : Wargny-BBR, Société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF sous le numéro GP96006

Site Internet : <http://www.wargnybbr.com>. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Wargny-BBR au 01.42.25.85.85 ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@wargnybbr.com

Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Etat Membre : France

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée

La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans.

Toutefois, le FCP sera automatiquement dissous en cas de rachat de la totalité des parts à l'initiative des porteurs. Par ailleurs, la société de gestion du FCP peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, décider de proroger, de dissoudre de manière anticipée ou de liquider le FCP.

Objectifs

OPCVM de classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euro".

Oblival est un fonds nourricier, il est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en actions MF du compartiment « R-Co Conviction Crédit Euro » de la SICAV « R-co », et à titre accessoire en liquidité.

Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire sur une durée de placement recommandée de 3 ans minimum, d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence Markit iBoxx™ € Corporates, revenus réinvestis. L'OPCVM maître est géré activement et sa composition peut s'écarter significativement de la répartition de l'indice qui est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

Les rendements offerts par l'OPC nourricier seront très semblables à ceux offerts par l'OPC maître et au demeurant, l'OPC nourricier aura une performance inférieure à celle de l'OPC maître en raison de ses frais de gestion.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM maître :

Les stratégies mises en place reposent sur le positionnement en termes de sensibilité sur la courbe des taux et l'allocation sur les différents émetteurs. Ces stratégies sont définies suivant une allocation géographique et sectorielle, la sélection des émetteurs et des émissions. Les décisions d'allocation sont prises en fonction de la compréhension des phénomènes macro-économiques, auxquelles s'ajoute une analyse fine des problématiques sectorielles et micro-économiques.

Le compartiment est investi en obligations, titres de créances négociables, à taux fixe, variable ou révisable, en obligations subordonnées (dont 20% maximum de l'actif net en obligations contingentes convertibles), en titres participatifs, en obligations

grade"), et jusqu'à 10% maximum en obligations convertibles. Ces obligations pourront être de toutes échéances, d'émetteurs privés et/ou publics de toutes zones géographiques (dont 10% maximum en dettes des pays hors OCDE, y compris émergents). Le compartiment peut également être investi jusqu'à 10% de son actif en obligations de signature spéculative (dites à "Haut Rendement"), et jusqu'à 100% maximum en obligations callable et putable. Le compartiment peut devenir détenteur d'actions (jusqu'à 5% maximum de l'actif net) suite à la restructuration de la dette d'un émetteur ou à l'exercice d'une option de conversion attachée aux obligations convertibles.

En vue de réaliser son objectif de gestion, notamment dans le pilotage de sa sensibilité et du risque de crédit du portefeuille, le compartiment pourra avoir recours dans la limite de 100 % de son actif, à titre de couverture et/ou d'exposition, à des instruments financiers à terme (notamment des dérivés de crédit, futures options, swaps de performance et change à terme), et à des titres intégrant des dérivés.

L'exposition consolidée du portefeuille au marché des taux (via des titres, OPCVM, opération sur marché à terme) permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 8.

Investisseurs de détails visés

Ce fonds est particulièrement destiné aux investisseurs qui souhaite bénéficier des opportunités de marchés au travers d'une gestion active d'un portefeuille investi en emprunts publics ou privés essentiellement de la zone euro.

Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 3 ans après leur investissement.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Le prospectus de l'OPCVM maître, le document d'informations clés et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris

Les demandes de souscriptions/rachats sont centralisées auprès de Rothschild Martin Maurel chaque jour jusqu'à 12h00. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1.

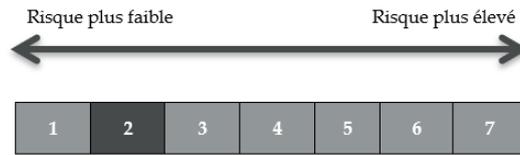
Affectation du résultat : capitalisation

indexées, de haute qualité de signature (équivalente à "Investment

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse et reflète principalement le positionnement de son OPCVM maître sur les produits de dettes privées tout en ayant une sensibilité comprise entre 0 et +8. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans ; dans le cas contraire, le risque réel peut être très différent, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

1-Rapport de gestion financière

▪ Performances et commentaires de gestion :

Oblival termine l'année 2023 en hausse de 8,64%, sa VL passant de 618,99€ au 31/12/2022 à 672,47€ au 31/12/2023, avec une hausse de 8,19% de son indice de référence.

Les performances passées ne présagent pas des performances à venir.

2- Evènements intervenus au cours de l'exercice

- Modification du prospectus le 01/01/2023 liée à la mise à jour du prospectus du fonds Maître
- Modification du prospectus le 22/12/2023 liée au changement de dénomination sociale du dépositaire Rothschild Martin Maurel et notification relative à l'absence de mise en place de mécanisme de plafonnement des rachats (ou « gate »).

3- Informations relative au droit de vote

Conformément à la réglementation en vigueur, la politique d'engagement actionnarial ainsi que la politique de vote sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : <http://wargnybbr.com/>

Le rapport concernant l'exercice des droits de vote est disponible sur simple demande, et est consultables dans les locaux de la société de gestion.

4- Choix des intermédiaires

Dans le cadre de son organisation au sein du groupe Rothschild & Co, Wargny-BBR a pris la décision de transmettre l'intégralité de ses ordres à la table de négociation de Rothschild & Co Asset Management (RAM) en matière de gestion collective. Wargny-BBR a dès lors fait le choix de déléguer la mise en œuvre de sa politique de meilleure sélection à RAM.

Wargny-BBR s'assure que :

- RAM met en place un processus détaillé et formalisé de sélection de leurs intermédiaires ;
- RAM révisé au moins annuellement et chaque fois qu'un événement le justifie la liste des intermédiaires sélectionnés.
- RAM surveille l'application effective, par les intermédiaires ainsi choisis, de leur politique de meilleure exécution et fournissent à Wargny-BBR les moyens d'un contrôle efficace du respect de leurs obligations.

Wargny-BBR s'assure que les conventions conclues avec chacun des intermédiaires auxquels sont transmis ses ordres reprennent ces différentes obligations et prévoient les modalités d'information et de contrôle à la disposition de Wargny-BBR. Une convention-cadre régit par ailleurs les obligations respectives de Wargny-BBR d'une part et RAM d'autre part.

Les gérants de Wargny-BBR, qui constituent le Comité de gestion, et les fonctions supports procèdent, chaque fois que nécessaire à la révision de la qualité d'exécution des intermédiaires au vu des opérations traitées.

Comme le prévoit l'article L 533-18, I du Code monétaire et financier, l'exigence du « meilleur résultat possible » dû au client s'apprécie au regard de 7 grandes catégories de facteurs :

- le prix,
- le coût,
- la rapidité d'exécution,
- la probabilité d'exécution et de règlement,
- la taille,
- la nature de l'ordre,
- toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre.

Le suivi de la politique de meilleure exécution fait l'objet d'un point régulier avec la transmission des supports et comptes rendus des comités broker RAM ainsi que l'envoi des rapports TCA.

5- Informations sur la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de l'OPCVM

Conformément au règlement taxonomie et en tant que produit article 6 au titre du règlement SFDR, nous vous informons que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Néanmoins, le Fonds est géré selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

La politique ESG ainsi que les différents documents relatifs aux objectifs d'investissements responsables de la société de gestion sont disponibles sur le site : <http://wargnybbr.com/>

- Notre démarche d'investisseur responsable s'exprime à travers :
 - Le travail de sélection de titres vifs et de fonds en portefeuille sur la base de leurs performances ESG en parallèle de l'étude de leurs performances financières
 - Et via la mise en œuvre d'une politique d'engagement actionnarial
- Ressources et organisation chez Wargny-BBR :
 - Tous les gérants agissent en adéquation avec la politique ESG du groupe en tenant compte des risques de durabilité dans le cadre de la gestion collective.
 - Une équipe dédiée à l'investissement responsable au niveau de Rothschild & Co.
 - Une collaboration avec les autres entités du groupe (RMM et RAM).

Ainsi, Wargny-BBR intègre les enjeux extra-financiers dans la gestion via le cadre d'exclusion commun aux entités d'investissement du Groupe R&Co :

- Exclusion des entreprises qui conçoivent et produisent des armes à sous-munitions et/ou des mines terrestres conformément au traité d'Oslo (2008) et à la Convention d'Ottawa (1997). Le cadre exclut ces entreprises des processus d'investissement du groupe et exclut les gestionnaires d'actifs qui s'engagent dans ou avec des entreprises impliquées dans les armes à sous-munitions.
- Exclusion de l'investissement dans des entreprises qui, à la connaissance du groupe, enfreignent des principes fondamentaux en raison de fautes graves commises par les entreprises, telles que des violations graves des droits de l'homme, des dommages environnementaux importants ou ceux liés à des activités de corruption.
- Mise en œuvre de principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique.

Les critères extra financiers font désormais partie intégrante de notre process d'investissement et sont ainsi pris en compte dans la gestion de l'ensemble des OPC gérés au sein de Wargny-BBR.

Ils sont pleinement intégrés lors de la sélection des supports d'investissements, après la phase de décision de l'allocation d'actifs stratégique de nos portefeuilles, et parallèlement à notre analyse des fondamentaux financiers.

Nous en tenons compte tant pour les titres en direct que pour les supports collectifs. Pour l'ensemble de nos OPC, nous avons l'objectif de respecter a minima un socle commun autour des principes suivants :

- Application des filtres réglementaires et cadre d'exclusions du Groupe R&Co (exclusions des armes non conventionnelles, respect des principes fondamentaux, sortie du charbon thermique...).
- Au minimum 65% des actifs dans lesquels nous investissons (pour les actifs cotés) doivent faire l'objet d'une note par MSCI ESG Research.
- A l'échelle de chaque portefeuille, notre objectif est d'avoir une note au minimum de BBB selon MSCI ESG Research.
- Nous souhaitons limiter la part des sous-jacents les plus mal notés au sein d'un portefeuille sous gestion : notre objectif est que les actifs notés en dessous de BB aient une part de 15% au maximum des actifs notés.

6- Compte rendu relatif au frais d'intermédiation :

Les frais d'intermédiation n'ayant pas représenté pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 000 euros, la société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation d'élaborer un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

7- Techniques de gestion efficace de portefeuille

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace du portefeuille.

8- Commission de performance

Néant.

9- Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

10- Politique de rémunération

La politique de rémunération de Wargny-BBR s'inscrit dans le cadre plus large de celle du Groupe Rothschild & Co (ci-après « le Groupe »). L'ensemble des activités que couvre le Groupe est structuré autour de principes de rémunération communs qui pour la plupart ont été mis en place lors de l'intégration par le groupe des directives CRD (Capital Requirements Directive).

En tant que société de gestion agréée à gérer des FIA et des OPCVM, Wargny-BBR est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de Wargny-BBR a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération est revue annuellement par le Directoire. Par ailleurs, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, le Conseil de Surveillance adopte et réexamine annuellement les principes généraux de la politique de rémunération de Wargny-BBR.

La politique de rémunération est disponible et constables sur demande au siège de Wargny-BBR, 4 avenue Hoche, 75008 Paris. Un résumé de la politique de rémunération est disponible sur le site : <http://wargnybbr.com/>

La politique de rémunération de Wargny-BBR respecte les principes généraux suivants :

- Égalité hommes-femmes
- Une rémunération fixe suffisante

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable discrétionnaire et ponctuelle.

Tous les collaborateurs (cadres ou employés) reçoivent une rémunération fixe déterminée selon les trois critères suivants :

- Le poste : compétences requises, niveau de responsabilité et d'autonomie
- Le collaborateur : savoir-faire, savoir-être, expérience, maîtrise du poste
- Le marché : interne et externe, son évolution (ressources rares, etc.)

La rémunération variable est versée sur la base de critères permettant de mesurer les performances individuelles et collectives. La politique de rémunération de Wargny-BBR et plus généralement du Groupe Rothschild & Co conduit à considérer la performance globale de l'individu, et notamment sa contribution aux résultats de son équipe, sans tenir compte de manière exclusive des bénéfices générés, le cas échéant, par cet individu.

Les rémunérations variables individuelles sont déterminées dans le respect du règlement européen dit « Sustainable Finance Disclosure (SFDR) » et intègrent le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité.

La rémunération du personnel de la conformité est fixée indépendamment de celle des métiers dont il contrôle et valide les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de Wargny-BBR reposent sur les principes suivants :

Gérants de fonds, gestionnaires financiers

- Les performances sont évaluées dans la mesure du possible en comparaison par rapport à la concurrence ou par rapport à des indices de comparaison.
- Les performances relatives sont évaluées de manière qualitative sur une longue période.
- La cohésion et l'esprit d'équipe

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché...)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques

Pour ce que qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par la Direction dans le cadre du process d'évaluation, ainsi que sur la cohésion et l'esprit d'équipe.

Wargny BBR Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	13	1,41	1,23	0,18
dont Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	7	1,10		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés

Effectifs en ETP

11 - Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation - Règlementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

12 - Liquidité

Sur la période :

- Aucun actif n'a fait l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide
- Aucune disposition particulière nouvelle n'est mise en place pour la gestion de la liquidité du fonds
- Le profil de risque du fonds sur la période est décrit ci-dessus et est décrit plus généralement dans le prospectus.

13 - Informations sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe ou pour lesquels le groupe a un intérêt particulier :

Information dans l'annexe des comptes annuels.

14 - Frais directs et indirects :

- Frais directs : les frais courants du fonds nourricier au 31/12/2023 s'élèvent à 0.90%
- Frais indirects : les frais courants du fonds maître au 31/12/2023 s'élèvent à 0.46%

ANNEXE : Rapport annuel du fonds maître R-co Conviction Crédit Euro